

Commission de Suivi de Site

MAXAM Atlantique

Thenezay / Ferrière en Parthenay

Bilan au 30 juin 2019

**de l'inspection des installations
classées**

VERSION CONFIDENTIELLE

Réunion du 16 décembre 2019



Quelques rappels ...

- Arrêté préfectoral n° 5524 du 18 décembre 2014 actualisant les prescriptions applicables et APC n° 5786 du 29 juin 2016 modifiant le tableau de classement.
 - Réexamen de l'étude de dangers : échéance de transmission par l'exploitant le 6 août 2019
- Plan de secours : Plan Particulier d'Intervention (PPI) approuvé par l'arrêté préfectoral du 1^{er} février 2016
- Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) approuvé par l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2009
- Commission de Suivi de Site (CSS) :
 - Arrêté préfectoral de composition n° 03-2018 du 12 février 2018
 - Date de la dernière commission : 26 novembre 2018

Bilan de l'inspection

au 30 juin 2019

- 1 visite d'inspection avec la présence du propriétaire de la forêt domaniale le 4 octobre 2018 ;
- 1 visite d'inspection conjointe avec un agent chargé de la mission de Contrôle des Transports Terrestres le 26 juin 2019.

Visite d'inspection : 04/10/2018

Ordre du jour

- Projet de modifications des conditions d'exploitations ;
- Maîtrise des zones à risques Z1 et Z2.

Pour mémoire, la société MAXAM Atlantique est locataire des terrains sur lesquels elle exploite ses dépôts et ateliers.

- **Bilan de l'inspection :**
 - 2 remarques.

Visite d'inspection : 26/06/2019

Inspection conjointe avec un agent chargé du Contrôle des Transports Terrestres.

Ordre du jour

- Suites données aux visites d'inspection du 27 juin 2018 et 4 octobre 2018 ;
- Transports de matières dangereuses du site et notamment les Unités Mobiles de Fabrication d'Explosifs (UMFE) ;
- Projet de modifications des conditions d'exploitation.

Bilan de l'inspection :

- 5 écarts réglementaires simples,
- et 24 remarques.

Réexamen quinquennal EDD

- Réexamen de l'étude de dangers : échéance de transmission par l'exploitant le 6 août 2019
- Dossier non transmis à la préfecture

Arrêté préfectoral de mise en demeure du 28 novembre 2019.

2.2 - Plan de zonage réglementaire

Éléments de repérage

- Périmètre d'exposition aux risques
- Limites communales

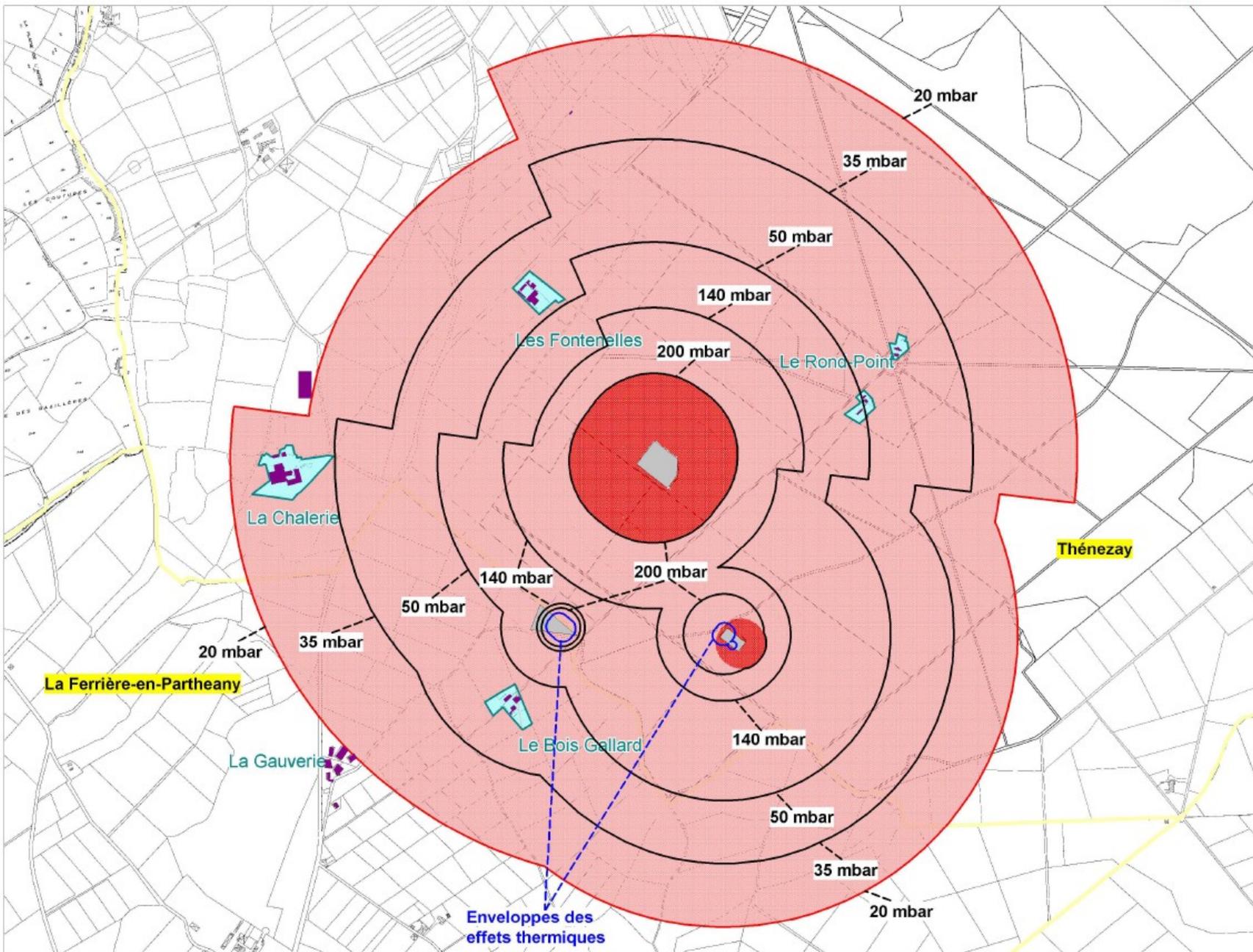
Zonage réglementaire

- Zonage réglementaire rouge foncé (R)
- Zonage réglementaire rouge clair (r)
- Zonage réglementaire bleu (b)
- Zonage grisé des sites ESA

50 mbar

Courbe d'iso-valeur de surpression

Enveloppe des effets thermiques



Echelle : 1 / 13 000

Sources : BD parcellaire IGN 2007 - DDT 79 - octobre 2010
 Mapinfo 7.8 - pph/prévention risques/risques techno/risque industriel/pprt esa

**Merci de votre
attention**

Questions